

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 01

**Objet : Approbation des
Comptes de gestion 2025 -
Budget principal et budgets
annexes**

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur le Trésorier nous a présenté les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Le montant des titres émis ainsi que des mandats ordonnancés sur l'exercice 2025, est en parfaite concordance avec nos écritures pour l'ensemble des budgets.

En 2026, l'approbation des comptes de gestion et administratifs sera remplacée par celle du CFU (compte financier unique) qui deviendra obligatoire.

Vu le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les comptes de gestion du budget principal et annexes dressés par Monsieur le Trésorier municipal,

Il vous est proposé :

- de dire que les comptes établis pour l'exercice 2025 par Monsieur le Trésorier municipal, n'appellent aucune observation ni réserve,
- d'adopter les comptes de gestion pour 2025, budget principal et budgets annexes :
 - Barrage Vaulouve
 - Parc Industriel la Cassine
 - Abattoir Digne-Les-Bains
 - Abattoir Seyne
 - Transports Urbains Dignois
 - Régie Eau
 - Régie Assainissement

dont une copie des résultats de clôture est jointe au présent document.

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Le secrétaire de séance,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Michel BLANC

PUBLIE LE :

11 MARS 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-004-200067437-20260304-01_04032026

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-004-200067437-20260304-01_04032026